



Conditions Générales de Vente

Réf : DO / 16 – MàJ le 06/01/2025

E-care Conseil se réserve le droit de mettre à jour ses conditions générales de vente (ci-après « CGV ») à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client. Les CGV sont transmises sur demande et consultables sur le site www.e-careconseil.fr.

E-care Conseil est un organisme de prestations de conseil et de formation professionnelle dont le siège social se situe à Meylan (38), 17bis chemin de la Dhuy.

E-care Conseil développe et dispense des formations en individuelles ou en groupe ; en présentiel et/ou distanciel, intra et interentreprises.

Intra-entreprise : Elles regroupent les salariés/agents d'un(e) même entreprise/établissement.

Inter-entreprises : Elles regroupent des salariés/agents qui proviennent d'entreprises/établissements différents.

E-care Conseil réalise également des prestations de conseil et d'étude à destination des entreprises. L'ensemble des prestations est appelée « Offre de services ».

1. OBJET

Sauf mention particulière, les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations proposées par E-care Conseil (formations, bilan de compétences, conseil et étude). Toute commande de prestation implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document (condition générale ou particulière d'achat) que le Client pourrait porter à la connaissance d'E-care Conseil. Le Client reconnaît que, préalablement à sa commande, il a bénéficié de tous les conseils et informations nécessaires lui permettant de s'assurer que la prestation proposée par E-care Conseil est en adéquation avec les besoins exprimés. Le client se porte garant du respect des CGV par ses salariés, représentants et/ou agents.

2. CONSEIL ET ETUDE

Les prestations de conseil et d'étude font l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par E-care Conseil. En cas d'acceptation, le Client versera un acompte minimum de 15 % du coût total de la prestation. Pour ce type de missions, E-care Conseil facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention ou au forfait. Sauf indication contraire, les frais de gestion, techniques et/ou logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client. Leur détail est précisé dans la proposition commerciale.

3. FORMATIONS-BILANS DE COMPETENCES

3.1. Documents contractuels

Toute formation fait l'objet d'une proposition commerciale et financière préalable et établie par E-care Conseil. Chaque action de formation fait l'objet d'une convention établie par E-care Conseil selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail et adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client daté, signé, revêtu du cachet de l'entreprise et complété de la mention « Bon pour accord ». Une attestation de participation individuelle est adressée au terme de l'action de formation. Une attestation d'entrée en formation peut être fournie sur demande.

3.2. Cas des formations financées par la mobilisation du Compte Personnel de Formation

En cas de mobilisation du Compte Personnel de Formation, la contractualisation des formations est conforme aux différentes étapes imposées par la plate-forme. Aucune formation ne pourrait démarrer sans que le Client/Titulaire du compte ait accepté la proposition d'E-care Conseil.

3.3. Conditions d'annulation

3.3.1. Formation intra-entreprise

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre E-care Conseil et le Client et sont bloquées de façon ferme. Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit (courrier ou courriel). En cas de report ou d'annulation tardif à l'initiative du Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Plus de 30 jours calendaires avant la session : aucune indemnité ;
- De 30 jours à plus de 15 jours calendaires avant la session : 10 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- De 15 jours à plus de 7 jours calendaires avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- A partir de 7 jours calendaires avant la session : 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

3.3.2. Formation inter-entreprises

* Annulation de participation

Les conditions d'annulation sont identiques à celles précisées en 3.3.1.

* Remplacement de participant(s)

E-care Conseil offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant. Ce dernier a été identifié comme ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

* Disposition des places retenues

E-care Conseil se réserve le disposer des places pour lesquelles aucune convention de formation n'a été retournée dûment complétée par le Client.

* Ouverture de session de formation

Pour des raisons pédagogiques et/ou liées aux conditions sanitaires, E-care Conseil se réserve la possibilité d'ajourner la session de formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

3.3.3. Formations individuelles

Lorsque la planification de la formation est définie en fonction des disponibilités du stagiaire et que ce dernier souhaite annuler/reporter une séance, il doit prévenir dans un délai de **48 heures jours ouvrés**. Passé ce délai la séance prévue sera comptabilisée.

4. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES

4.1. Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par E-care Conseil sont valables trois (3) mois à compter de l'envoi du devis. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par E-care Conseil d'un devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai de trois (3) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes CGV.

4.2. Facturation - Règlement

4.2.1. Prix

Tous les prix sont exprimés en Euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais annexes sont facturés en sus.

4.2.2 Règlement

Sauf convention contraire et/ou conditions particulière liées à la prise en charge par un OPCO ou par la mobilisation du CPF, les règlements sont effectués aux conditions suivantes :

- Les factures sont payables en Euros, à réception, sans escompte et à l'ordre d'E-care Conseil ;
- Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque ou virement bancaire ou postal.

En cas de retard de paiement, E-care Conseil pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. E-care Conseil aura la faculté de suspendre son offre de services jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à E-care Conseil.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, à ces pénalités de retard, s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Le montant de cette indemnité forfaitaire est fixé par décret. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

4.3. Révision de prix

La proposition financière acceptée par le Client pourrait être révisée à chaque date anniversaire du contrat.

5. Limitations de responsabilité d'E-care Conseil

La responsabilité d'E-care Conseil ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'E-care Conseil est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité d'E-care Conseil est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité d'E-care Conseil ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation... E-care Conseil ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure ou d'un cas fortuit.

6. Propriété intellectuelle

E-care Conseil est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des supports et outils qu'il propose à ses Clients. L'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelles qu'en soient la forme, utilisé par E-care Conseil, demeure sa propriété exclusive. À ce titre, il ne peut faire l'objet d'aucune reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, exploitation totale ou partielle, non expressément autorisée par E-care Conseil. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

7. Confidentialité

Quelle qu'en soit la nature (économique, technique, commerciale...), les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie.

8. Communication

Le Client accepte d'être cité par E-care Conseil comme client de son offre de services. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7, E-care Conseil peut mentionner, dans sa liste références : nom et logo du Client, description de la nature des prestations. Cette communication pourra être portée à ses prospects, sa clientèle, au personnel, sur des documents internes dans le cadre de rapports annuels, de dispositions légales, comptables et/ou réglementaires qui pourraient l'exiger.

9. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque participant à une prestation relevant de l'offre de services d'E-care Conseil que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de réalisation et de suivi de l'offre de services ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à E-care Conseil.

10. Droit applicable - Litiges

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Grenoble.